

VALIDE LES 2 HEURES
OBLIGATOIRES DE FORMATION
DÉONTOLOGIE

Adapter la profession aux mutations de la société

OBJECTIFS

- **Décrypter** le décret « Ethique et Déontologie », analyser les enjeux du texte.
- **Comprendre** comment en intégrer les principes à sa pratique quotidienne et en faire un gage de valeur ajoutée
- **Comprendre** la mutation de la profession au regard des grands enjeux et prise de conscience de la société
- **Adapter** son organisation et les valeurs de son entreprise

NIVEAU & PUBLIC

ESSENTIEL

Tous collaborateurs habilités d'agence immobilière, responsables d'agence

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel expérimenté en immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Le triple défi des agents immobiliers : donner des gages à leurs clients, tenir compte des contraintes environnementales, intégrer les mutations sociétales à ses valeurs

I - ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

- Rappel des règles
- Les points phares relatifs aux clients qui impactent la pratique (devoir d'information, équité, confidentialité). Pourquoi et quels impacts
- Les points phares entre agences et structures immobilières (les règles de confraternité)
- Comment organiser ses procédures autour de ces questions
- Travail et cas pratiques

II - DISCRIMINATION

- Définition et rappel des situations
- Les risques
- La pratique et les choix comme intervenant immobilier – Le discours aux clients
- Les choix comme manager recruteur

III - RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

- Garantir l'égalité de traitement (clients et interne)
- Traiter les questions de parité.
- Diversité et mixité sociale
- Intégrer la responsabilité environnementale aux valeurs de son entreprise
- Intégrer la responsabilité environnementale au discours client
- Quelles procédures mettre en place ?